DLP 11-9-59 040037



BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 263 11 Septembre 1959

AVERTISSEMENTS

TORDEUSE ORIENTALE sur poires, pommes et coings

Les dégâts de cette chenille succèdent en général à ceux du Carpocapse, nécessitant un renouvellement tardif des traitements insecticides. Cette année, ce traitement spécial devra se placer avant le 18 Septembre. Il pourra être éventuellement combiné avec le traitement contre l'Anthonome sur poirier, à condition d'utiliser une des formules suivantes:

- D.D.T. à 50% de produit pur à raison de 300gr/hl de produit commercial.
- D.D.T. émulsion à raison de 120gr/hl de produit pur (soit par exemple 600gr/hl d'un produit commercial à 20% de D.D.T.)

Sur pommier et cognassier, on pourra également utiliser un produit à base de parathion-méthyle ou d'oléoparathion.

Nous rappelons que les coings attaqués sont très sensibles au monilia et constituent de ce fait une réserve importante de cette maladie.

ANTHONOME DU POIRIER (destruction du bouton floral avant débourrement)

Le traitement contre la tordeuse orientale tiendra lieu de 1er traitement contre l'Anthonome, aux conditions citées ci-dessus.

Un 2ème traitement sera appliqué entre le 27 Septembre et le 20 Octobre. Sauf nécessité de traiter également contre la tordeuse, on pourra également utiliser un produit à base de Lindane à raison de 12gr/hl de matière active.

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS (Ceratite)

Cet insecte reste encore assez abondant malgré les températures moins élevées. A cette occasion, nous renvoyons nos abonnés aux prescriptions indiquées dans les bulletins précédents.

CONSERVATION DES TUBERCULES DE POMME DE TERRE

Bien que le Mildiou ait été peu actif cette année sur feuilles, les pluies répétées du début du mois ont pu provoquer des contaminations assez importantes sur tubercules. Pour faciliter leur conservation il importe de ne stocker que des tubercules secs, soit récoltés par temps sec dans un sol ressuyé, soit séchés rapidement sur une aire ou sur le champ même. On ne devra stocker que ceux qui sont exempts de blessures ou de taches, déformations ou autres anomalies imputables à une maladie.

Etaler le plus possible les tubercules afin que l'épaisseur du tas ne dépasse jamais 50cm. Au delà de 20cm. d'épaisseur, des cheminées d'aération devront être réservées.

Lors de l'entreposage les tubercules seront saupoudrés couche après couche avec de la chaux éteinte.

P265

De toutes façons le local devra être le plus obscur possible et frais. La température devra dépasser le moins souvent possible 9°. Ce local devra avoir un minimum d'aération permanente et au besoin ou pourra l'aérer plus largement par journées sèches et venteuses dont la température sera comprise entre +1° et +9°.

Enfin, nous rappelons qu'il existe des produits commerciaux qui évitent sur les tubercules de consommation l'opération fastidieuse de dégermage à la main.

DESINFECTION DES SEMENCES DE CEREALES

L'abondance des maladies constatées sur les céréales au printemps dernier impose des précautions lors des prochaines semailles. La meilleure garantie est fournie par la désinfection du grain. La technique en sera variable suivant la nature de la maladie à redouter.

- Charbons nus de l'orge et du blé: les germes se trouvant en grande partie à l'intérieur du grain, seul est efficace un traitement par la chaleur, praticable seulement par des organismes spécialement équipés.

- Charbon de l'avoine, charbon couvert et Helminthosporiose de l'orge: la contamination n'atteint que les tissus superficiels. Les fongicides les plus volatils sont efficaces:

- par voie sèche (brassage ou pelletage) avec un organo-mercurique à raison de 200gr. d'un produit à 1,5% de mercure pour 100kg. de grain.

- par voie humide (trempage ou aspersion) avec 0125 par hl d'eau d'un formol à 40% de matière active ou à raison de 100gr/hl d'un organo-mercurique à 3,5% de mercure.

- Carie du blé, fusariose: ces maladies à contamination externe, sont plus faciles à traiter:

- par voie sèche à l'aide d'un produit cuprique (oxyde ou oxychlorure) de trioxymethylène ou d'un organo-mercurique à 1,5% de mercure.

- par voie humide au formol (voir ci-dessus) à la bouillie bordelaise à 1,5% de sulfate ou avec un organo-mercurique à 3,5% de mercure.

La Carie du blé est également justiciable de produits à base de Pentachlorobenzène ou d'Hexachlorobenzène et la fusariose peut elle-même être combattue par le T.M.T.D.

- Les rouilles qui sont hébergées à pareille époque par d'autres végétaux, ainsi que les piétins et l'Oïdium qui ne se déclarent que sur la plante levée, ne sont pas justiciables du traitement des semences.

Enfin nous rappelons que les produits organo-mercuriques sont très toxiques . Les précautions d'emploi indiquées par les fabricants devront être rigoureusement observées et en aucun cas les grains traités avec ces produits ne devront être livrés au bétail ou à la meunerie.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux
A.PITHIOUD